

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Le contrat d'engagement jeune

Si vous avez entre 16 et 25 ans, ou 29 ans si vous êtes en situation de handicap, si vous n'êtes ni en emploi, ni en formation, vous pouvez signer un contrat d'engagement jeune avec votre Mission locale ou Pôle emploi.

- Un programme d'accompagnement vers l'emploi vous sera proposé : de **15 à 20 heures par semaine**, avec une **mise en activité régulière** et un **suivi personnalisé** avec un conseiller.
- Vous pourrez bénéficier de préparations pour entrer en formation, de missions de service civique, d'offres d'alternance ou de stage et des immersions en entreprise.
- Vous pourrez toucher pendant 6 à 12 mois une **aide allant jusqu'à 500 euros par mois**, selon votre âge et vos ressources.

Informez-vous auprès de votre Mission locale ou Pôle emploi.



Tester votre éligibilité sur le site
www.1jeune1solution.gouv.fr

Une question sur les formations ou les métiers : **AlloCMonInfo** (appel gratuit)

 **0800 940 166**

cap-metiers.fr



**CAP
MÉTIERS**
Nouvelle-Aquitaine